

Interprétation des orientations du Fonds mondial

Questions fréquemment posées

Que contient ce guide ?

1. Qu'est-ce que le Fonds mondial a communiqué jusqu'à présent ?	1
2. Quel a été le « report » de mise en œuvre ?	2
3. Qu'est-ce que la « redéfinition des priorités et la révision » ?	4
4. Comment se dérouleront les Révisions de Subventions ?	9
5. Comment le Fonds mondial déploie-t-il le lénacapavir ?	13
6. Quel sera l'impact sur le cycle de subventions 8 ?	14
7. Comment les communautés peuvent-elles participer à la prise de décision ?	15
8. Que puis-je faire si des programmes communautaires sont annulés ?	19
9. Comment puis-je demander de l'aide ?	20
10. Modèles d'e-mails	22

1. Qu'est-ce que le Fonds mondial a communiqué jusqu'à présent ?

1.1 Qu'est-ce que le Fonds mondial a communiqué aux pays ?

Le 25 avril, le Secrétariat a informé les récipiendaires principaux (RPs) de la nécessité de « reporter » les dépenses des subventions du Fonds mondial pour certaines activités. **[Le message complet est disponible ici.](#)**

En outre, le 16 mai, le Secrétariat a publié des orientations sur les mesures supplémentaires d'adaptation des subventions pour le cycle de subvention 7 (CS7). Ces orientations portent sur la nécessité de désaffecter des fonds de certains portefeuilles de subventions, de redéfinir les priorités des activités pour le reste du CS7 et de procéder à des Révisions de Subventions, le cas échéant. **[Le message complet est disponible ici.](#)**

Le 6 juin, le Secrétariat a publié des orientations détaillées sur l'approche de redéfinition des priorités, qui comprennent des détails techniques sur les activités qui devraient et ne devraient pas être dépriorisées. [**Le document complet est disponible ici.**](#)

Le 8 juillet, le Fonds mondial a publié des directives opérationnelles supplémentaires détaillant les politiques et procédures destinées à guider les RP, les Instances de coordination nationale (ICN) et le Secrétariat du Fonds mondial dans l'exercice de révision et de redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7. [**Ces directives sont disponibles ici.**](#)

1.2 Quelle est la raison de ces communications ?

Le Fonds mondial est financé par des donateurs publics et privés selon un cycle de reconstitution triennal. Une fois les promesses faites, les donateurs doivent transférer les fonds au Secrétariat du Fonds mondial pour qu'ils puissent être dépensés. Ce processus est appelé « conversion des engagements ».

Au 18 juin 2025, le Secrétariat avait reçu 9,10 milliards de dollars de la part de ses donateurs. Environ 42 %, soit 6,69 milliards de dollars, attendent encore d'être reçus. Certains donateurs n'ont pas indiqué clairement s'ils avaient l'intention de transférer le reste de leurs promesses de fonds, tandis que d'autres ont retardé le transfert des fonds.

Cette situation crée un risque financier sérieux pour le Fonds mondial. Afin d'éviter de se retrouver à court de fonds, le Fonds mondial propose de suspendre certaines parties de la mise en œuvre des subventions jusqu'à ce que les fonds soient transférés (ce que l'on appelle ici un « report ») et de réduire un certain pourcentage des subventions nationales et redéfinir les priorités des activités (ce que l'on appelle ici une « redéfinition des priorités et des révisions »).

2. Quel a été le « report » de mise en œuvre ?

2.1 Quelles sont les activités qu'il est suggéré de mettre en pause ?

Le « ralentissement » des dépenses a pour but d'interrompre certains domaines d'investissement moins critiques ou moins urgents, **tout en garantissant la poursuite des programmes essentiels et vitaux**. Le Secrétariat du Fonds mondial a demandé

que les activités suivantes soient **immédiatement arrêtées, réduites ou suspendues** :

1. Les mises à niveau des infrastructures qui n'ont pas encore progressé de manière substantielle ou qui n'ont pas encore démontré de manière convaincante la probabilité d'être achevées avec succès avant la fin du CS7.
2. Achat de nouveaux véhicules, d'équipements informatiques, de laboratoires et d'autres équipements.
3. Participation à des conférences/visites d'étude.
4. Formation en cours d'emploi autonome de type atelier hors site (par exemple, formation de remise à niveau) sur une seule maladie pour les RHS/CHS (tous cadres confondus, y compris les pairs).
5. Les frais de réunion pour l'élaboration, la coordination, la validation et la diffusion des politiques - y compris les lieux de réunion, les indemnités journalières et les rafraîchissements. Les réunions essentielles qui font progresser l'intégration et la durabilité (par exemple, la finalisation d'un plan de durabilité des ASC) peuvent être soutenues, mais doivent être manifestement plus légères en termes de coûts liés aux déplacements (nombre de participants, durée de la réunion, etc.). **Les frais de déplacement des PCV** pour participer aux forums techniques et informer le processus décisionnel peuvent être maintenus pour garantir des processus inclusifs et équitables.
6. Nouvelles enquêtes, études, évaluations et examens, y compris les enquêtes sur les indicateurs du paludisme (EIP), les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), les enquêtes de prévalence (par exemple, de la tuberculose), les enquêtes sur la résistance aux médicaments du VIH, la surveillance biologique et comportementale intégrée (IBBS), les examens de la qualité des données nationales (EQD), les évaluations harmonisées des établissements de santé (EHES), les évaluations rapides d'impact (ERI), les enquêtes de recherche opérationnelle et les études pour l'établissement de rapports sur les indicateurs clés de performance **qui n'ont pas encore été lancées**.
7. Les documents imprimés et les coûts de publication, à l'exception des outils de collecte de données et d'établissement de rapports, s'ils n'ont pas été numérisés.
8. Programmes/matériels de changement de comportement, campagnes dans les médias (par exemple, pour la prévention du VIH) et événements de lancement (par exemple, campagnes de lutte contre le paludisme).
9. Les EPI (équipements de protection individuelle) qui ne sont pas essentiels à la protection du personnel ou des patients.
10. Journées commémoratives, événements et campagnes médiatiques génériques, y compris les produits connexes (t-shirts, cahiers, stylos).

11. Les actions de sensibilisation autonomes. Exceptions : celles qui se sont avérées efficaces pour influencer les décideurs politiques ou le maintien des services essentiels, ou qui sont liées à l'utilisation des données de la surveillance dirigée par la communauté (CLM).
12. Supervision d'une seule maladie/d'un seul service.
13. Coûts opérationnels.

2.2 Pendant combien de temps la mise en œuvre de ces activités sera-t-elle interrompue ?

Dans les lettres envoyées aux pays avec leurs enveloppes de financement révisées, le Fonds mondial a indiqué que « toutes les activités dont le report a été accepté dans le cadre des mesures d'adaptation introduites en avril 2025 resteront en suspens à moins que leur mise en œuvre ne soit à nouveau approuvée par le Fonds mondial ». Cela signifie que les activités qui ont été « mises en pause » pendant le report ne reprendront pas automatiquement, mais qu'elles **peuvent être relancées si la demande en est faite officiellement** au cours de l'exercice de redéfinition des priorités.

3. Qu'est-ce que la « redéfinition des priorités et la révision » ?

3.1 Qu'est-ce que la redéfinition des priorités et la révision, et en quoi sont-elles différentes du report ?

Lors de la réunion du conseil d'administration du Fonds mondial en mai, le secrétariat a fait part de son intention de lancer **un nouveau processus appelé « redéfinition des priorités et révision »**. Ce processus vient s'ajouter au report de la mise en œuvre, qui se déroule à peu près au même moment.

Ce processus de « redéfinition des priorités et de révision » a d'abord impliqué la communication de montants de financement réduits par le Secrétariat le 30 juin 2025. Cela signifie que les subventions disponibles pour être dépensées seront moins importantes. Ensuite, les pays passeront par le processus de Révision des Subventions, au cours duquel des décisions seront prises concernant les programmes à supprimer, à modifier, à conserver ou à transférer vers d'autres sources de financement (par exemple, le financement national).

3.2 Cela modifie-t-il le montant des subventions accordées à mon pays ?

Oui, le **processus de redéfinition réduit le montant des subventions**. Cela contraste avec le report, qui était une pause dans la mise en œuvre des activités.

Chaque ICN a été informée par lettre du montant des fonds à retirer à chaque pays. Le Secrétariat a utilisé une formule pour calculer le montant par pays, qui est principalement basée sur le montant des fonds restants qui n'ont pas été dépensés. Ce montant a été ensuite ajusté à l'aide de plusieurs «ajustements qualitatifs », notamment :

- Rester aligné sur la méthodologie d'allocation
- Déployer des innovations qui changent la donne, telles que le LEN
- Le maintien des interventions essentielles du CS7
- L'adoption nationale des activités et des engagements de cofinancement
- La dépendance du pays à l'égard du financement du gouvernement américain (PEPFAR, PMI)
- Un environnement opérationnel difficile

Les enveloppes de financement révisées pour chaque pays sont disponibles ici. Les détails concernant les montants révisés **au niveau des subventions sont disponibles ici.** En moyenne, les pays ont reçu une réduction de 11%, allant de 0% à 24%.

Note : Ce processus n'affecte pas les fonds du C19RM, mais va avoir un impact sur les contributions du secteur privé, les investissements catalytiques (tels que les fonds de contrepartie), ou les transactions de financement mixte.

3.3 Quel est le calendrier pour la redéfinition des priorités et la révision ?

Le calendrier prévu pour la redéfinition des priorités et la révision est le suivant :

- 30 juin : Le Secrétariat a envoyé aux RP et aux ICN des lettres contenant les enveloppes de financement révisées pour les pays. **Une période d'examen de deux semaines a débuté pour les ICN.**
- 14 juillet : À la fin de la période d'examen de deux semaines, l'ICN disposait d'un délai pour approuver les montants révisés de la subvention. Une lettre de notification finale sera émise, reflétant les montants convenus.
- Fin juillet : Les équipes de pays décideront avec les RP quelles subventions devront, le cas échéant, faire l'objet d'un processus de Révision de Subvention.

- Tout au long du mois de juillet : Le Fonds mondial propose que l'ensemble de l'ICN se réunisse au moins une fois pour discuter de la redéfinition des priorités des interventions.
- Mi-juillet à la fin août : Le cas échéant, les RP, les ICN et le Fonds mondial travailleront à la révision des documents de subvention. Une fois les révisions de subvention terminées, les RP enverront la Demande de Révision de Subvention à l'ICN selon le processus de révision de subvention existant.
- Fin août : **L'ICN disposera d'une période de deux semaines** pour examiner, discuter et approuver la demande finale de révision de la subvention.
- 30 août : Les RP soumettront les documents de révision finaux au Fonds mondial et à l'ICN.
- 30 septembre : Date limite de signature par les RP des lettres de mise en œuvre de toutes les révisions de la subvention.

Le délai d'engagement des ICN est très court. Pour participer à la prise de décision, il est important de préparer vos priorités, d'organiser des consultations et de contacter vos ICN dès que possible.

3.4 Quelles sont les activités qui ne doivent PAS être dépriorisées au cours du processus de révision et de redéfinition des priorités ?

Le 6 juin, le Fonds mondial a publié des orientations publiques qui définissent les activités qui doivent être maintenues et celles qui doivent être supprimées. Ces orientations **sont disponibles ici** et indiquent exactement quelles interventions doivent, ou ne doivent pas, être dépriorisées.

En général, les principes et considérations suivants doivent être respectés :

Équité, droits humains, genre et systèmes communautaires :

- Les interventions visant à **réduire les obstacles** à la santé (en matière d'équité, de droits de l'homme et de genre) et à lutter contre la stigmatisation, la discrimination et la violence fondée sur le genre devraient être prioritaires.
- **Les systèmes communautaires doivent être maintenus** et renforcés (notamment en préservant les cadres de pairs de la communauté et la prestation de services dirigée par la communauté).
- Les services ne peuvent être **intégrés dans les services de soins primaires** que s'ils sont accessibles et acceptables pour les populations les plus touchées, et l'intégration doit comprendre des activités visant à garantir des soins inclusifs, respectueux, non stigmatisants, sensibles au genre et adaptés à l'âge.

- Les mécanismes de **surveillance dirigée par la communauté** (CLM) et de responsabilisation menés par les communautés doivent être maintenus.
- Les priorités communautaires ne doivent pas être **réduites de manière disproportionnée** par rapport à d'autres activités. Toutes les décisions relatives à l'établissement des priorités doivent tenir compte de l'impact et des conséquences involontaires sur les populations clés et vulnérables.

VIH :

- Priorité 1 : traitement et soins du VIH, achat d'ARV, fourniture d'ARV, soutien à la poursuite du traitement, diagnostic et prise en charge de la tuberculose et de la maladie à VIH avancée (AHD).
- Priorité 2. Mise en relation des personnes vivant avec le VIH avec le traitement, les soins et le soutien, la prévention du VIH, le dépistage du VIH pour les personnes présentant un risque élevé de contracter le VIH (en particulier en utilisant le test d'indexation et les services des partenaires), le dépistage du VIH (dans les cliniques de tuberculose, les cliniques d'IST, les cliniques de soins prénatals, dans le cadre des programmes de PC et à l'initiative du prestataire), la prophylaxie ARV et le diagnostic précoce du nourrisson (DPI) pour les nourrissons exposés au VIH.
- Priorité 3. Préservatifs et lubrifiants, PrEP pour les utilisateurs actuels et initiation pour les personnes les plus exposées, réduction des risques (traitement par agonistes opioïdes et injection sécurisée), PEP, intégration de la prévention du VIH dans les services existants de SSR/IST/planification familiale (PF).

Tuberculose :

- Intégration (au sein de la tuberculose et avec d'autres maladies et secteurs) et optimisation de l'utilisation des ressources et outils, approches et algorithmes existants, et accélération de la transition vers de nouveaux outils lorsqu'ils sont disponibles tout au long de la chaîne de soins.

Paludisme :

- L'objectif premier est de réduire au minimum la mortalité due au paludisme. Les composantes essentielles sont celles qui garantissent la disponibilité, l'acceptabilité et l'accessibilité de services de qualité et le suivi de leur mise en œuvre.
- **Priorité 1.** Garantir un accès rapide à un diagnostic et à un traitement de qualité pour les personnes malades est un pilier central.

- **Priorité 2.** Interventions de prévention, telles que la lutte antivectorielle et la chimioprévention du paludisme saisonnier
- Idéalement, un programme devrait viser à atteindre et à maintenir une couverture universelle de la lutte antivectorielle, en superposant la chimioprévention saisonnière dans les zones où la transmission saisonnière est très élevée.
- La surveillance concerne toutes les interventions et doit être rationalisée, les activités étant classées par ordre de priorité, afin de disposer de suffisamment de données pour la prise de décision.
- Lors de l'établissement des priorités pour les populations ou les zones géographiques, il convient de veiller à maintenir une optique d'équité, en particulier dans les contextes opérationnels difficiles où certaines populations peuvent avoir un accès limité aux services de lutte contre le paludisme.

SRPS :

- Les pays devraient financer les interventions de lutte contre les maladies d'une manière plus intégrée et durable, en intégrant l'équité, les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans chaque intervention, tout en donnant la priorité au renforcement des systèmes pour un impact et une résilience maximums.
- La priorisation des activités spécifiques aux maladies doit être envisagée en même temps que les domaines prioritaires du SRPS, notamment les ressources humaines pour la santé (en particulier les auxiliaires de santé), les systèmes de chaîne d'approvisionnement, la prestation et le suivi des services communautaires et dirigés, les systèmes de données (HIS, LMIS, laboratoire, etc.), les systèmes de laboratoire intégrés et d'autres fonctions de santé qui soutiennent la qualité et l'accès équitable aux activités spécifiques à la maladie.

3.4 3.5 Quel est le rôle des financements nationaux ?

Les décisions relatives à l'enveloppe financière seront prises en fonction des ressources nationales disponibles pour la santé. Cela peut impliquer la **transition de certaines activités** du soutien du Fonds mondial vers le système de santé publique, ce que l'on appelle « l'intégration ».

Du point de vue de la communauté, il y a plusieurs considérations importantes à prendre en compte :

1. **Existe-t-il des activités que le gouvernement n'est pas en mesure de réaliser, ou qu'il ne peut pas réaliser efficacement ?** Par exemple, dans un

contexte où les populations clés sont criminalisées, la mise en place de programmes axés sur les PC dans un centre de santé publique peut avoir pour conséquence que des patients soient refusés, ne reçoivent pas les services dont ils ont besoin ou soient victimes de stigmatisation, de discrimination et de soins non sécurisés.

2. **Quelles sont les activités des subventions qui devraient être transférées aux gouvernements ?** Il peut s'agir d'activités qui ne sont pas axées sur les communautés, telles que l'achat de médicaments, les systèmes de laboratoire, les ressources humaines dans le domaine de la santé et la fourniture de produits de base.
3. **Le gouvernement investit-il suffisamment ?** Dans certains cas, vous pouvez plaider pour que le gouvernement investisse davantage de ressources nationales, afin d'éviter des coupes importantes dans le programme du Fonds mondial. Les gouvernements respectent-ils leurs exigences en matière de cofinancement ?
4. **À quelle vitesse l'intégration peut-elle se faire ?** Il est important de se demander à quelle vitesse le gouvernement peut prendre en charge les programmes. Par exemple, combien de temps faudrait-il pour former les travailleurs de la santé afin qu'ils reprennent les programmes axés sur la communauté ? Vous pouvez vous opposer à ce que des programmes soient supprimés du Fonds mondial si le processus de transfert prend plusieurs mois, voire plusieurs années.
5. **Existe-t-il des obstacles juridiques ou politiques à l'intégration ?** Pour les programmes qui doivent être mis en œuvre par des organisations communautaires, le gouvernement est-il en mesure de passer des contrats avec des organisations communautaires pour qu'elles continuent à mettre en œuvre ces programmes ? Quelles sont les étapes juridiques à franchir avant de pouvoir conclure un tel contrat ?

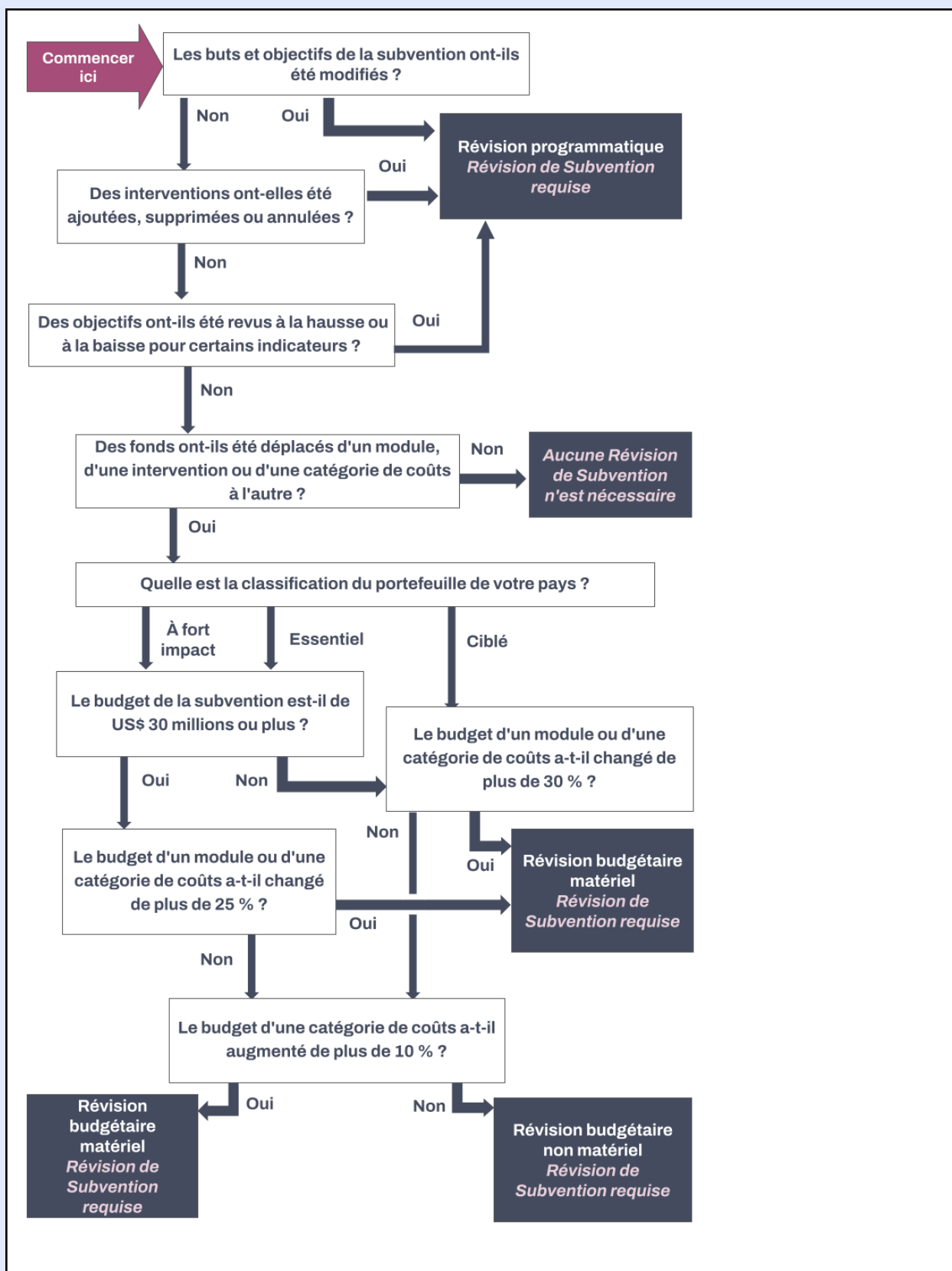
4. Comment se dérouleront les Révisions de Subventions ?

4.1 Que se passe-t-il une fois que l'ICN a approuvé les enveloppes de financement révisées ?

Après le 14 juillet, l'équipe de pays à Genève et les RP décideront si une ou plusieurs subventions doivent faire l'objet d'une révision programmatique ou budgétaire. Si les changements apportés aux subventions sont si minimes qu'ils ne déclenchent pas de

révision de la subvention, il n'y a pas d'autres étapes dans la redéfinition des priorités du CS7 et **l'exercice est fini**.

Les déclencheurs des trois types de révisions de subventions (programmatique, budget matériel et budget non matériel) sont indiqués ci-dessous. Si vous n'êtes pas sûr de la classification du portefeuille de votre pays, **[vous pouvez la trouver ici](#)**.



4.2 Qui approuve les Révisions de Subventions ?

Dans le cas d'une **révision programmatique**, deux membres de l'ICN doivent donner leur aval : le président·e de l'ICN et le représentant·e de la société civile. Si le représentant·e de la société civile est le président·e de l'ICN, le président·e de l'ICN et le représentant·e du gouvernement doivent tous·te·s deux donner leur aval. Cette période d'approbation aura lieu à la fin du mois d'août, lorsque les deux membres de l'ICN disposeront d'une période de deux semaines pour examiner la révision de la subvention proposée et l'approuver.

Le Fonds mondial encourage fortement les PR à présenter les révisions programmatiques à **l'ensemble de l'ICN, mais ce n'est pas obligatoire**. De plus, si le président·e de l'ICN et le représentant·e de la société civile ne donnent pas leur aval dans la période d'examen de deux semaines, le Secrétariat du Fonds mondial poursuivra néanmoins le processus d'approbation de la révision de la subvention.

Dans le cas d'une **révision budgétaire**, l'approbation de l'ICN n'est pas requise. Toutefois, les PR doivent informer les ICN lorsqu'ils procèdent à une révision budgétaire importante.

Cela signifie qu'au cours du processus de révision de la subvention, il est impératif que les communautés s'adressent de façon proactive à leurs PR, car il **n'est pas exigé que l'ICN approuve officiellement** les révisions de la subvention.

4.3 Le CTEP examinera-t-il les révisions de subventions ?

Le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) n'est pas tenu d'examiner les révisions de subventions. Cependant, dans certains cas, les changements proposés dans le cadre d'un examen programmatique sont si importants qu'ils nécessitent un « **examen approfondi** ». Dans ce cas, l'équipe de pays peut demander une révision par le CTEP. Voici quelques exemples de scénarios nécessitant un examen approfondi :

- La cessation d'une organisation de la société civile (OSC) en tant que RP ou sous-bénéficiaire.
- Les cas où les coûts programmatiques ne sont pas ajustés pour correspondre aux réductions de l'allocation
- Lorsque de nouvelles activités ont été ajoutées à la subvention du Fonds mondial afin de combler les lacunes laissées par le retrait d'autres donateurs, ou

- Les scénarios où les modifications de la subvention auront un impact sur l'accès équitable à des services vitaux.

En cas de désaccord entre l'équipe de pays, le RP et/ou l'ICN sur l'approche de redéfinition, une révision du CTEP peut également être demandée. La demande d'examen par le CTEP peut être une **stratégie de remontée** importante en cas de désaccord majeur entre les membres de l'ICN et les RP ou l'équipe nationale.

5. Comment le Fonds mondial déploie-t-il le lénacapavir ?

5.1 Qu'est-ce que le lénacapavir ?

La prophylaxie pré-exposition (PrEP) au lénacapavir est un produit injectable à longue durée d'action pour la prévention du VIH. Contrairement aux formes orales de PrEP, le lénacapavir (LEN) est administré sous forme d'injection deux fois par an et offre le même niveau de protection que les autres formes de PrEP. Les données des essais cliniques révèlent que $\geq 99,9$ % des participants sont restés séronégatifs pendant qu'ils prenaient la LEN PrEP.

Le 18 juin 2025, la Food and Drug Administration (**FDA**) des **États-Unis a approuvé** le LEN (nom commercial Yeztugo®) en tant que première et unique option bi-annuelle pour les personnes souhaitant une PrEP. À la suite de cette approbation, le 9 juillet, le Fonds mondial a **annoncé un accord d'accès** avec Gilead, le fabricant du médicament, lui permettant d'acheter le LEN pour les pays soutenus par le Fonds mondial.

Cela **fait suite à une annonce** faite le 17 décembre 2024, dans laquelle le Fonds mondial et le Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) ont annoncé leur intention d'accroître l'accès au LEN. Les deux donateurs se sont fixé pour objectif de fournir LEN à au moins 2 millions de personnes sur trois ans, dans les pays soutenus par le Fonds mondial et le PEPFAR, avec le soutien de la Children's Investment Fund Foundation (CIFF) et de la Fondation Gates.

5.2 Quand et où le lénacapavir sera-t-il distribué ?

Dans le cadre de l'accord conclu avec Gilead, les pays suivants bénéficieront d'un accès précoce à la LEN PrEP : **Afrique du Sud, Eswatini, Kenya, Lesotho, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Zambie et Zimbabwe**. La décision concernant les

pays qui bénéficieront d'un accès précoce a été prise par le Fonds mondial, sur la base de l'épidémiologie du VIH, des stratégies nationales de prévention et des ressources disponibles.

Le Fonds mondial a déclaré que le premier envoi et la première livraison du produit atteindront au moins un pays africain d'ici **la fin de l'année 2025**.

5.3 D'où viendra le financement du lenacapavir ?

Pour chacun des neuf pays sélectionnés pour l'accès anticipé, le Fonds mondial a inclus des conseils spécifiques dans ses lettres de redéfinition des priorités. Chaque pays a eu la possibilité d'accepter d'être un pays d'adoption précoce et a été informé du montant de la subvention du CS7 qui devrait être utilisé pour financer la LEN PrEP.

Les montants annoncés dans les lettres **ne sont pas de nouvelles ressources**, mais doivent provenir de subventions existantes du CS7. Cela signifie que pour recevoir la LEN PrEP, les pays doivent priver d'autres activités de subvention afin de rendre le financement disponible.

6. Quel sera l'impact sur le cycle de subventions 8 ?

6.1 Que savons-nous du cycle de subventions 8 ?

Normalement, la conférence de reconstitution des ressources a lieu en septembre ou en octobre. Ensuite, la source de financement est approuvée par le Conseil d'administration du Fonds mondial lors de la réunion de novembre. La méthodologie d'allocation est ensuite appliquée aux fonds disponibles, ce qui permet de calculer le montant du financement disponible pour chaque pays, et les lettres d'allocation sont envoyées à chaque pays en décembre.

En raison de l'incertitude entourant la 8e reconstitution des ressources, **les délais sont repoussés** afin d'éviter de prendre des décisions sur les fonds disponibles avant que toutes les promesses n'aient été réalisées.

Pour cette raison, la réunion de novembre du Conseil d'administration a été reportée à février 2026, et les lettres d'allocation seront communiquées aux pays à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 2026.

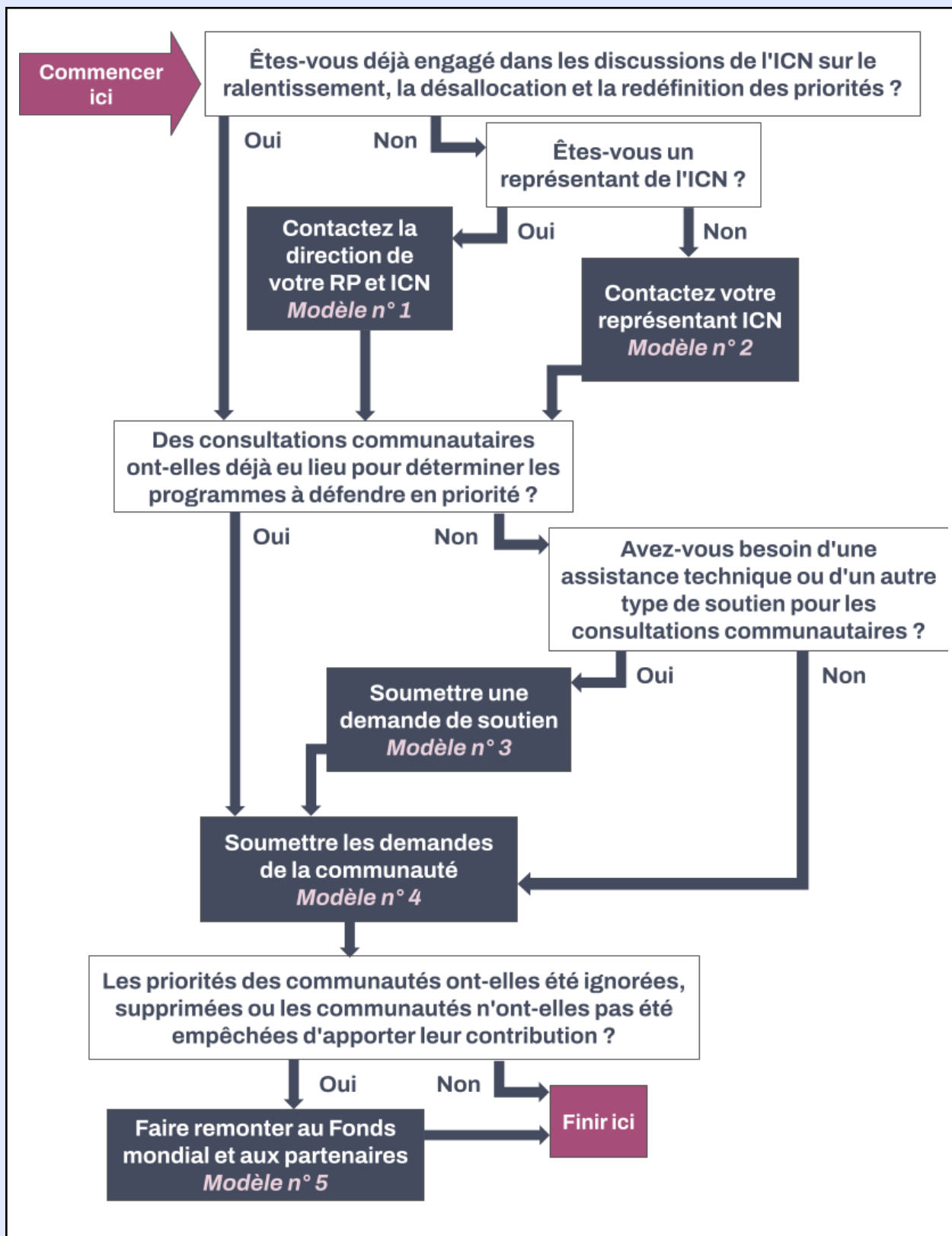
7. Comment les communautés peuvent-elles participer à la prise de décision ?

7.1 Qui décide des activités à redéfinir ?

Le 30 juin, les équipes nationales du Fonds mondial (EP) ont contacté les récipiendaires principaux (RP) et les ICN pour leur communiquer l'enveloppe de financement révisée pour le reste du CS7. L'ICN a ensuite eu deux semaines pour examiner et fournir des commentaires, l'approbation finale ayant eu lieu le 14 juillet.

La phase suivante de l'engagement est la révision des subventions, pour les pays où une révision programmatique ou budgétaire des subventions est déclenchée. Au cours de cette phase, des décisions détaillées seront prises pour réviser les budgets et les activités programmatiques prévus. Toutefois, même si le Fonds mondial demande une « approbation », il n'est pas nécessaire que tous les membres de l'ICN la signent officiellement. Il y a donc un risque élevé que les décisions soient prises rapidement et sans l'apport des communautés. Les communautés **doivent prendre l'initiative de communiquer régulièrement** avec leur ICN et le Secrétariat pour leur faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions.

7.2 Qui dois-je contacter pour participer ?



7.3 Quelles preuves les communautés doivent-elles apporter à l'ICN ?

Les décisions concernant les programmes à mettre en pause ou à déprioriser seront difficiles à prendre, et il y aura de nombreuses priorités concurrentes qui demanderont à être financées. Pour défendre efficacement les priorités communautaires, **vous devrez fournir des preuves** de l'importance et de l'efficacité de la programmation communautaire.

1. **Examiner la subvention actuelle.** La première étape consiste à comprendre quelles activités sont actuellement financées dans le cadre des subventions actives. Vous avez peut-être accès à cette information par l'entremise de votre ICN, ou vous pouvez trouver des données détaillées sur les budgets des subventions dans l'[Explorateur de données](#) du Fonds mondial ou dans ce [Tableau de bord des ICN](#).
2. **Catégoriser les activités en utilisant le langage du Fonds mondial.** Le Fonds mondial a spécifiquement mis l'accent sur les types d'activités qui ne doivent pas être supprimées. Si vous pouvez expliquer pourquoi les programmes axés sur les communautés correspondent à ces critères, vous aurez plus de chances de réussir. Utilisez des preuves provenant de votre organisation, de vos réseaux et de votre communauté, ainsi que des programmes de surveillance dirigés par la communauté (CLM).

Langage du Fonds mondial	Exemples de la manière dont vous pouvez décrire les programmes communautaires
Les programmes doivent « sauver des vies »	Expliquez pourquoi le fait d'être « dirigé par la communauté » permet de sauver des vies. Les programmes mis en œuvre pour et par les communautés sauvent des vies. Les organisations communautaires sont chargées de fournir des services vitaux aux personnes les plus touchées par VIH/TB/Palu. Sans elles, les médicaments et les produits de base resteront inutilisés dans les entrepôts et les cliniques. Si nous cessons de financer les programmes communautaires, nous perdrons ces exécutants de confiance et nos populations les plus vulnérables perdront les soins dont elles ont besoin pour rester en vie.
Les programmes devraient être « davantage intégrés au gouvernement »	Expliquez pourquoi certains programmes ne peuvent pas être intégrés immédiatement. Les établissements publics de soins de santé sont un élément clé de la prestation de services. Cependant,

	notre communauté a montré que les clients des populations clés ont été écartés des soins et sont victimes d'abus de la part du personnel des cliniques. Nous devons continuer à financer les services de proximité pour ceux-ci , sinon, cesseraient de recevoir des soins vitaux.
Les programmes doivent « donner la priorité aux personnes touchées de manière disproportionnée par le VIH, la TB et le Palu»	Souligner comment les programmes communautaires servent les populations les plus touchées. Les personnes touchées de manière disproportionnée par le VIH, la TB et le palu sont des populations clés et vulnérables. Il est essentiel d'offrir à ces populations des services qui leur sauvent la vie. Pourtant, ces mêmes populations se heurtent souvent à des obstacles importants lorsqu'il s'agit de recevoir des services dans des environnements traditionnels, basés sur des installations et dispensés par des cliniciens. Il a été démontré à maintes reprises que la prestation de services dans des environnements sûrs, au sein des communautés et par des partenaires locaux de confiance est la stratégie la plus efficace pour atteindre ces populations.
Les pays doivent maintenir « l'ensemble minimal de services nécessaires pour fournir un service de qualité dans ce cadre ».	Décrire comment la prestation de soins de santé ne peut se faire qu'avec des partenaires communautaires. L'achat de médicaments et de produits de base n'est utile que s'ils sont livrés aux personnes qui en ont le plus besoin. Dans notre pays, les personnes qui en ont besoin sont souvent marginalisées et stigmatisées et sont confrontées à des difficultés majeures pour accéder aux soins dans les établissements publics. Le Fonds mondial soutient les programmes communautaires parce qu'ils ont un impact, et parce que sans eux, il n'y a aucun moyen d'atteindre ces populations avec des services de qualité qui peuvent leur sauver la vie.
Les programmes doivent faire la preuve de l'optimisation des ressources (« value for money »)	Expliquer comment les priorités de la communauté répondent aux cinq catégories de l'optimisation des ressources. Selon le Fonds mondial, l'optimisation des ressources comporte cinq facettes : l'efficacité, l'efficience, l'économie, l'équité et la durabilité.

Lorsque vous défendez ces priorités, expliquez l'impact de ces programmes afin de démontrer leur efficacité. Expliquez comment, sans la distribution et l'engagement des communautés, l'efficacité des programmes diminuera, puisque les personnes qui ont besoin des services ne seront pas atteintes. Vous pouvez expliquer que les programmes communautaires sont économiques car ils ne représentent qu'une très petite partie des subventions, mais qu'ils ont un impact important sur l'impact du programme. Sans programmes communautaires, la prestation de services ne peut être équitable et atteindre toutes les populations. Enfin, le leadership communautaire est un pilier essentiel de l'appropriation par le pays et de la viabilité à long terme : en renforçant l'appropriation par la communauté, les programmes de santé peuvent être durables et avoir un impact à long terme.

3. **Organisez des consultations, dans la mesure du possible.** Si vous le pouvez, organisez des consultations communautaires afin d'élaborer ensemble une « demande » commune. Plus il y aura de personnes et d'organisations qui défendront la même cause, plus votre voix sera forte.
4. **Créez un document contenant vos demandes et vos preuves.** Vous pouvez utiliser le **modèle n°4**. Partagez ce document avec toutes les parties prenantes de votre pays, y compris l'ICN, le RP et l'EP à Genève.

8. Que puis-je faire si des programmes communautaires sont annulés ?

8.1 Que dois-je faire si le RP de mon pays met fin à des programmes essentiels de traitement, de prévention ou communautaires ?

Si vous êtes confronté à des difficultés, **le plus important est d'agir rapidement**, car les décisions seront prises rapidement.

1. **Documentez tout** : il est tout d'abord important de documenter ce qui se passe, avec autant de détails que possible. Cela sera essentiel si vous décidez de faire remonter ou de signaler un problème.

2. **Faites remonter les problèmes, rapidement** : Le délai de prise de décision étant très court, il est essentiel de faire remonter l'information dès que possible. Étant donné le peu de temps dont vous disposez, vous devriez faire part de vos préoccupations et de vos difficultés à tous les décideurs concernés en même temps, plutôt que d'envoyer un courriel à la fois. Vous serez ainsi certain que quelqu'un prêter attention à votre demande. Vous pouvez utiliser le **modèle n° 5** pour faire remonter le problème.
3. **Signalez le problème à la plateforme communautaire de remontée d'informations**. Cette plateforme est gérée par la société civile et vous permettra d'entrer en contact avec des partenaires qui vous aideront à contacter les bonnes personnes au Fonds mondial, à vous mettre en relation avec d'autres personnes ayant le même problème et/ou à plaider en votre faveur.

9. Comment puis-je demander de l'aide ?

9.1 J'aimerais obtenir de l'aide pour communiquer avec le RP et le Secrétariat. Qui puis-je contacter ?

Vous pouvez être confronté à plusieurs difficultés lorsque vous vous engagez auprès de l'ICN :

1. L'ICN est exclue de la prise de décision.
2. L'ICN vous exclut de la prise de décision.
3. Les demandes de la communauté sont ignorées.
4. Les programmes axés sur les communautés sont supprimés.
5. Les programmes axés sur les communautés sont intégrés à des programmes gouvernementaux, ce qui risque fort de nuire à leur mise en œuvre.

Dans tous ces cas de figure, vous devez faire **remonter l'information rapidement et largement**. Si vous attendez que vos préoccupations soient transmises par les voies normales, il y a un risque que des décisions soient prises et finalisées.

Vous pouvez soit choisir de faire remonter les problèmes vous-même, soit demander de l'aide. Si vous souhaitez envoyer vous-même des courriels, vous pouvez utiliser le **modèle n° 3**. Si vous préférez travailler avec des partenaires de la société civile pour faire remonter les problèmes, vous pouvez partager vos défis en **utilisant ce formulaire**.

9.2 Existe-t-il un soutien financier pour les consultations communautaires ?

Les directives du Fonds mondial indiquent que les ICN sont « encouragées à examiner si elles peuvent allouer des fonds aux ICN pour soutenir un engagement et une consultation plus larges, en particulier pour la société civile et les communautés ». En outre, dans un petit nombre de pays, l'Initiative stratégique d'engagement communautaire (CE SI) peut apporter un soutien supplémentaire.

Pour demander un soutien, les communautés peuvent utiliser le **modèle #3** pour demander un soutien à l'ICN et au Secrétariat. Les ressources étant très limitées, les demandes doivent également être adressées directement à d'autres partenaires, tels que les Learning Hubs régionaux du Fonds mondial, les réseaux PC, l'ONUSIDA, l'Initiative et d'autres bailleurs de fonds.

Vous pouvez également demander un soutien **en utilisant ce formulaire**, qui permettra aux partenaires de la société civile de vous mettre en contact avec des ressources potentielles.

10. Modèles d'e-mails

Modèle n° 1 : Pour les membres de l'ICN à contacter l'ICN et les RP

A : [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point(s) focal(aux) RP],
[Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial].

CC : [Droits, Communautés et Genre], [Autres représentants de l'ICN, le cas échéant],
[Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant].

Sujet : Demande de participation au ralentissement, à la redéfinition des priorités et à la révision

Chers [président de l'ICN], [vice-président] et [point focal RP],

Je vous écris au sujet du processus de « désallocation et de redéfinition des priorités » des subventions du Fonds mondial. En tant que membre de l'ICN représentant de [secteur], je crains que le court échéancier fourni par le Secrétariat ne laisse peu de place aux discussions à l'ICN et à un engagement et une contribution significatifs de la part de la communauté.

Les décisions concernant les programmes à supprimer, à modifier ou à intégrer auront un impact profond sur les communautés. Il est essentiel que les voix, les perspectives et l'expertise des communautés soient au centre de ce processus.

Je demande ce qui suit :

1. Une **réunion urgente** de l'ICN pour discuter du processus de désallocation et du calendrier, et pour élaborer un plan de consultation solide des communautés. Cette réunion devrait avoir lieu dès que possible, bien avant la communication officielle de l'enveloppe financière révisée à la mi-juin.
2. Engagement du RP à faire participer activement les représentants des communautés, y compris ceux des populations clés et vulnérables, aux discussions sur la redéfinition des priorités. Cet **engagement doit commencer maintenant** et ne peut pas attendre le début de la période de révision de deux semaines de l'ICN.
3. **Un soutien financier** aux communautés pour entamer des consultations autour de ce processus de prise de décision, prélevé sur le budget de l'ICN et/ou des ressources supplémentaires du CCM Hub ou du CRG.

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour garantir un processus de désallocation et de redéfinition des priorités qui préserve les services vitaux et minimise les dommages.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 2 : Pour les membres non ICN pour contacter leur représentant ICN

A : [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point focal administratif de l'ICN].

CC : [Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial], [Droits, Communautés et Genre], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant].

Sujet : Demande d'engagement dans le ralentissement, la redéfinition des priorités et la révision

Cher [Nom du/des contact(s) ICN],

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant le processus de « désallocation et de redéfinition des priorités » des subventions du Fonds mondial. En tant que [titre et organisation] et membre de [secteur], j'espère avoir l'occasion de m'engager auprès de l'ICN afin de m'assurer que les perspectives de la communauté sont incluses de manière significative dans ce processus décisionnel critique.

En tant que membre de [organisation/communauté], je vous demande de

1. Plaider en faveur d'**une réunion urgente** de l'ICN pour discuter du processus et du calendrier de désallocation, et pour élaborer un plan de consultation solide de la communauté. Cette réunion devrait avoir lieu dès que possible, bien avant la date limite de la mi-juin.
2. Lancer un **processus de consultation rapide** pour s'assurer que les représentants des communautés participent activement aux discussions sur la redéfinition des priorités.

3. **Un soutien financier** aux communautés pour entamer les consultations autour de ce processus de prise de décision, prélevé sur le budget de l'ICN et/ou des ressources supplémentaires du CCM Hub ou du CRG.

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour garantir un processus de désallocation et de redéfinition des priorités qui préserve les services vitaux et minimise les dommages.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question et de représenter les voix des communautés au sein de l'ICN.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 3 : Soumettre une demande de soutien

A : [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point focal administratif de l'ICN], [Droits, Communautés et Genre], [CCM Hub].

ICN : [Autres représentants de l'ICN, le cas échéant], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant]

Sujet : Demande urgente de soutien à l'engagement communautaire dans le processus de redéfinition des priorités

Chers [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], et collègues du CRG et du CCM Hub,

Je vous écris en tant que [membre de l'ICN et/ou de la communauté] de [pays]. Je suis profondément préoccupé par le processus imminent de « désallocation et de redéfinition des priorités » et par l'absence d'engagement significatif de la communauté dans cette prise de décision cruciale.

La période d'examen de deux semaines accordée à l'ICN pour fournir des commentaires sur la redéfinition des priorités est extrêmement courte. Cela laisse peu de place à une consultation communautaire solide, essentielle pour garantir la prise en compte des besoins et des priorités des populations touchées.

Je sollicite le soutien du Secrétariat pour faciliter les consultations communautaires sur le processus de redéfinition des priorités des subventions. Plus précisément, j'aimerais obtenir [un soutien financier et/ou une assistance technique] pour

1. **Organiser une consultation virtuelle et/ou en personne** avec les populations clés et vulnérables, les organisations communautaires et les autres parties prenantes concernées. Ces consultations devraient avoir lieu dès que possible, bien avant la date limite d'examen par l'ICN fixée à la mi-juin.
2. Élaborer un **processus structuré pour recueillir les commentaires**, les réactions et les recommandations de la communauté sur les changements de financement proposés et la redéfinition des priorités des programmes.
3. Synthétiser les résultats des consultations communautaires dans un **rapport complet** qui pourra être présenté à l'ICN et au Secrétariat du Fonds mondial.
4. Fournir une **assistance technique et des conseils** pour s'assurer que le processus de consultation communautaire est inclusif, significatif et qu'il fait entendre la voix des personnes les plus touchées par les changements proposés.

Je serais heureux de pouvoir discuter plus en détail de cette demande. N'hésitez pas à me faire savoir si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre soutien.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 4 : Soumettre des demandes à la communauté

A : [Gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial], [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point(s) focal(aux) du RP].

CC : [Droits, Communautés et Genre], [Chef, Division de la gestion des subventions], [Autres représentants de l'ICN, au besoin], [Autres partenaires de la société civile et des communautés, au besoin]

Sujet : Soumission des priorités communautaires en vue d'une redéfinition des priorités en [pays]

Chers [gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial], [président de l'ICN],
[vice-président de l'ICN], [point(s) focal(aux) du RP],

Au nom des acteurs communautaires que nous représentons, nous vous écrivons pour vous faire part de nos recommandations et justifications concernant les programmes qui devraient être prioritaires et maintenus lors du prochain processus de redéfinition des priorités des subventions du Fonds mondial.

Nous comprenons les graves contraintes financières auxquelles le Fonds mondial est confronté et la nécessité de prendre des décisions difficiles concernant l'attribution des subventions. Cependant, nous croyons fermement que les programmes dirigés par les communautés et axés sur les communautés doivent être protégés et priorisés, car ils sont essentiels à la réalisation de la mission du Fonds mondial, à la prestation de services vitaux et à l'engagement significatif des populations touchées.

Sur la base de nos consultations et de notre examen du portefeuille de subventions actuel, nous **recommandons que les domaines de programme suivants soient maintenus** et ne fassent pas l'objet de coupes ou de réductions :

1. [Nom du programme]. Justification : [Explication].
2. [Nom du programme]. Justification : [Explication].
3. [Nom du programme]. Justification : [Explication].
4. [Nom du programme]. Justification : [Explication].

Nous demandons au Fonds mondial de préserver ces priorités communautaires urgentes. Nous sommes heureux de fournir des informations, des données et des justifications supplémentaires pour soutenir l'importance de ces domaines de programme.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 5 : Faire remonter les problèmes au Fonds mondial et aux partenaires

A : [Chef, Division de la gestion des subventions], [Gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial], [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point(s) focal(aux) du RP].

CC : [Droits, Communautés et Genre], [Autres représentants de l'ICN, le cas échéant], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant].

Sujet : Défis urgents et sensibles dans le processus de redéfinition des priorités en [pays]

Chers [Chef de la Division de la gestion des subventions] et [Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial],

Je vous écris pour vous faire part de mes **vives inquiétudes concernant le processus de prise de décision** relatif à la « désallocation et à la redéfinition des priorités ». Malgré tous nos efforts pour engager la [ICN ou RP ou EP] dans des consultations significatives avec les communautés affectées, nous sommes aujourd'hui confrontés au risque très réel de voir des programmes communautaires essentiels et vitaux supprimés.

Plus précisément, nous sommes profondément alarmés par le fait qu'il est envisagé de **réduire ou d'éliminer les programmes vitaux suivants** :

1. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]
2. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]
3. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]
4. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]

Ces programmes sont non seulement essentiels à la réalisation de la mission du Fonds mondial, mais ils constituent également une bouée de sauvetage pour les communautés les plus marginalisées et les plus vulnérables de notre pays. L'interruption ou la réduction du financement de ces initiatives aurait des conséquences dévastatrices et compromettrait des années de progrès dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Nous avons à plusieurs reprises fait part de ces préoccupations au [RP, ICN ou EP], mais [expliquer - ont-elles été ignorées ? Que s'est-il passé ?] La brièveté du délai et l'opacité du processus décisionnel suscitent de vives inquiétudes.

Nous vous demandons instamment d'intervenir immédiatement pour :

1. **Suspendre le processus actuel de redéfinition des priorités en matière de subventions** jusqu'à ce qu'il y ait eu suffisamment de temps pour des consultations authentiques et inclusives avec les communautés.
2. Veiller à ce que les programmes communautaires vitaux, tels que décrits ci-dessus, soient **explicitement protégés et maintenus** dans le cadre des portefeuilles de subventions révisés.
3. Engager et **soutenir directement** l'ICN et le RP afin de faciliter l'engagement significatif de la communauté dans la prise de décision.
4. **Surveiller de près la situation** et tenir les [ICN et/ou RP] responsables du respect des engagements du Fonds mondial en matière d'engagement communautaire et de droits de l'homme.

Nous vous remercions par avance de l'attention urgente que vous porterez à cette question et du soutien que vous apporterez aux communautés que nous servons.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]